

LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera la date à laquelle le paiement sera reçu et la police finalisée.

Détails de l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exploitez-vous une entreprise en tant que professionnel de l'optométrie pour laquelle vous avez besoin d'une assurance?

Oui Non

Si oui, êtes-vous : Entrepreneur indépendant Propriétaire d'entreprise

Quel est le nom de votre entreprise? (Veuillez également énumérer les noms commerciaux associés à cette entreprise) :

L'adresse principale de l'entreprise est-elle la même que l'adresse postale?

Oui Non

Si non, saisissez l'adresse de l'entreprise ci-dessous :

Adresse (si différente de celle ci-dessus) :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Possédez-vous ou exploitez-vous plus d'une entité ou société?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Renseignements sur le membre

Pour bénéficier de cette assurance, vous devez être membre de l'Association canadienne des optométristes (ACO). Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre en règle de l'Association canadienne des optométristes?

Oui Non

Veuillez indiquer l'association provinciale dont vous êtes membre :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Alberta Association of Optometrists | <input type="checkbox"/> Newfoundland & Labrador Association of Optometrists |
| <input type="checkbox"/> British Columbia Doctors of Optometry | <input type="checkbox"/> Nova Scotia Association of Optometrists |
| <input type="checkbox"/> Manitoba Association of Optometrists | <input type="checkbox"/> Prince Edward Island Association of Optometrists |
| <input type="checkbox"/> Association des optométristes du Nouveau-Brunswick | <input type="checkbox"/> Saskatchewan Association of Optometrists |

Êtes-vous un contractant de FYidoctors?

Oui Non

Détails sur la partie proposante

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services professionnels qui ne relèvent pas de l'optométrie et/ou avez-vous besoin d'une assurance pour vous défendre contre des poursuites engagées par une organisation professionnelle autre que celle qui régleme l'exercice de la profession d'optométriste? Cette police ne couvrira que les services qui relèvent de votre champ d'activité en tant qu'optométriste. Les autres services professionnels ne sont pas couverts par cette assurance.

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

A-t-on déjà refusé ou annulé une proposition d'assurance responsabilité professionnelle ou refusé un renouvellement d'assurance?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous fait l'objet d'une réclamation, d'un procès ou d'une plainte en matière de responsabilité professionnelle, ou une telle réclamation est-elle en cours au Canada ou ailleurs dans le monde?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité en cas de blessures ou de dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle survenue dans l'exercice de vos fonctions d'optométriste. Votre police d'assurance couvre également les plaintes déposées contre vous auprès de votre organisme de réglementation (l'Ordre).

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
Option 1	3 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 599 \$
Option 2	5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 735 \$
Option 3	10 000 000 \$ par réclamation / 10 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 1 099 \$
Nouveau diplômé	3 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 68 \$

Toutes les options comprennent :

Frais juridiques réglementaires	250 000 \$ par réclamation / agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle	100 000 \$ par réclamation / agrégé
Perte de revenus	Jusqu'à 750 \$ par jour
Remboursement des frais de défense en cas d'abus	250 000 \$ par réclamation / agrégé
Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels	50 000 \$ par réclamation / agrégé
Extension de garantie à l'étranger	110 jours
Diffamation et calomnie	150 000 \$ par réclamation / agrégé
Violation des droits d'auteur	150 000 \$ par réclamation / agrégé
Perte de documents	150 000 \$ par réclamation / agrégé
Malhonnêteté des employés	100 000 \$ par réclamation / agrégé
Dépenses de relations publiques	50 000 \$ par réclamation / agrégé
Responsabilité en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée	50 000 \$ par réclamation / agrégé
Dépenses cybernétiques en matière de responsabilité professionnelle	50 000 \$ par réclamation / agrégé

Assurance responsabilité civile générale

Couverture individuelle de la responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux.

Par exemple, un patient peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile. Cette couverture est recommandée pour les travailleurs autonomes ne disposant pas de personnel supplémentaire.

Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises

Cette option est recommandée pour les membres qui ont d'autres professionnels de la santé (employés ou entrepreneurs) travaillant pour ou au nom de leur entreprise. Elle protège votre entreprise en cas de réclamation en responsabilité civile générale impliquant vos activités commerciales (y compris les activités de vos employés ou entrepreneurs) et/ou vos locaux.

Si vous exploitez une entreprise et que vous avez des CONTENUS ou des BIENS à assurer, BMS vous recommande de souscrire un forfait d'entreprise. Veuillez visiter le site Web du programme ou communiquer avec un courtier de BMS aujourd'hui pour plus de détails.

Souhaitez-vous souscrire une couverture de responsabilité civile générale? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
Option 1	Couverture individuelle de la responsabilité civile générale 2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 166 \$
Option 2	Couverture individuelle de la responsabilité civile générale 5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 254 \$
Option 3	Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises 2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 773 \$
Option 4	Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises 5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 1 065 \$

Aperçu de la couverture :

Blessures corporelles et dommages matériels	Incluse
Produits and opérations achevées	Incluse
Dommages corporels et responsabilité en matière de publicité	Incluse
Paiements médicaux	50 000 \$ par personne
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$ par local
Passif au titre des avantages sociaux	1 000 000 \$
Police standard des non-propriétaires S.P.F. 6	2 000 000 \$
Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats S.E.F. 94	100 000 \$
Franchise	1 000 \$

Les avenants d'exclusion :

Abus

Une proposition d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous déjà fait l'objet d'une demande d'indemnisation au titre de la responsabilité civile générale? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Possédez-vous et/ou exploitez-vous un cabinet de vente au détail ou avez-vous un contenu pour lequel vous avez besoin d'une couverture? Oui Non

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom de l'autre assuré :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Assurance responsabilité professionnelle des entreprises

Cette assurance est recommandée si votre entreprise compte d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Veuillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.

Si vous êtes constitué en société et que vous travaillez de manière indépendante sans qu'aucun autre professionnel ne facture sous votre nom d'entreprise, la couverture est automatiquement étendue à votre nom d'entreprise sans prime supplémentaire. Vous n'aurez PAS besoin de répondre par l'affirmative à la question ci-dessous.

Entreprises d'optométrie uniquement (c'est-à-dire : optométristes, opticiens, assistants en optométrie, thérapeutes de la vue, professionnels uniquement) :

Prime annuelle

Limites partagées avec une police d'assurance responsabilité professionnelle individuelle Néant
(sous-limité à 50 000 \$ par réclamation / 100 000 \$ agrégé)

L'assurance responsabilité professionnelle individuelle s'étend automatiquement à la société professionnelle, à l'entité et/ou au nom commercial indiquée dans la proposition de l'assuré.

Entreprise multidisciplinaire :

Nombre de professionnels

Prime annuelle

2 à 5

300 \$

6 à 10

600 \$

11 à 15

900 \$

16 à 20

1 200 \$

Plus de 20

Référence

Avez-vous besoin d'une couverture en responsabilité professionnelle des entreprises? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Nombre total d'optométristes (employés et contractuels). Veuillez ne pas vous inclure dans ce total :

Nombre total d'opticiens/assistants-optométristes/thérapeutes visuels (employés et contractuels):

Employez vous/l'entreprise emploie-t-elle des professionnels autres que des optométristes, des opticiens, des assistants-optométristes ou des thérapeutes visuels, ou faites-vous appel ou l'entreprise fait-elle appel à des professionnels autres que des optométristes, des opticiens, des assistants-optométristes ou des thérapeutes visuels? Oui Non

Cybersécurité et atteinte à la vie privée – AMÉLIORÉ

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (particuliers), 100 000 (entreprises)

Limite de la responsabilité globale	1 000 000 \$
--	--------------

Domages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense pour renseignements menant à une arrestation

Récompense pour renseignements menant à une arrestation	50 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
---	--

Réparation de matériel informatique	Inclus (NOUVEAU)
--	-------------------------

Franchises

Chaque incident	1 000 \$
Personnes informées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels / Entreprises (vous seul)	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprises et employés – 0 à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprises et employés – 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprises et employés – 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$

Entreprises et employés – 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprises et employés – 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprises et employés – 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprises et employés – 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprises et employés – 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprises et employés – 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprises et employés – 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprises et employés – Au-dessus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.getcybersafe.gc.ca. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

* Garantie supplémentaire disponible

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

« **L'assurance contre la fraude** » prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par vous ou votre entreprise auprès de cette institution, sans que vous ou votre entreprise assurée n'en ayez connaissance ou n'y consentiez.

Limite de 25 000 \$ pour **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Oui Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Cyberprotection des personnes et des familles (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles?
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Oui Non

Chaque réclamation / Limite agrégée	Coût
10 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 75 \$

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.

- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé aux propriétaires d'entreprises ayant des employés, des contractants, des bénévoles ou des étudiants.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 270 \$
Option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 373 \$
Option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 514 \$

Nombre total de salariés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total d'employés sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Assurance frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (tels que détaillés ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense contre la révocation ou la suspension de votre permis de conduire d'un véhicule automobile
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation/montant de garantie global	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 115 \$

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?
Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

Oui Non

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été poursuivi pour discrimination présumée? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été victime d'un vol d'identité? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités;
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégat
Aucune franchise

Estimation de la fourchette de revenus pour les 12 prochains mois	Prime
De 0 à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 930 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 348 \$
3 000 001 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence requise

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Oui Non
 Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

- Fait l'objet d'un contrôle fiscal? Oui Non
- Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? Oui Non
- Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? Oui Non
- Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? Oui Non
- Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? Oui Non
- Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? Oui Non
- Été impliqué dans un litige contractuel? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Oui Non
 Si oui, veuillez fournir des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Coût	<input type="checkbox"/> 42 \$	<input type="checkbox"/> 70 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Assurance accident 24 heures POUR VOTRE CONJOINT :

On entend par « **conjoint** » :

- a. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- b. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
 - i. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

Souhaitez-vous souscrire une assurance accident 24 heures sur 24 pour votre conjoint?

Oui Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Couverture des conjoints	Si l'option 1 est choisie	Si l'option 2 est choisie
Coût	<input type="checkbox"/> 21 \$	<input type="checkbox"/> 35 \$

Veillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Crise cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures du troisième degré
- Cécité
- Surdit 

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit? Oui Non

NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont acc s   la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur r gime d'assurance maladie compl mentaire? Si oui, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les v rifications d'assurance.

M me le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enqu te, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'  25 000 \$ par r clamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques li s   une enqu te, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Co t annuel : 45 \$

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance?

Oui Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Je déclare être membre en règle de l'Association canadienne des optométristes. S'il est établi que je ne suis pas membre actif, je comprends que ma police d'assurance est nulle et non avenue.

Signé par :

Poste :

Date :

Divulgarion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité professionnelle	Par demande	30%	Néant
Assurance responsabilité civile générale	Par demande	30%	Néant
Assurance responsabilité professionnelle des entreprises	Par demande	30%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Cyberprotection des personnes et des familles 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$ 10,86 \$ / 9,45 \$
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance frais juridiques des particuliers	Par demande	20%	Néant
Assurance frais juridiques pour l'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$ / 15 \$
Frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%	15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer [ici](#).

Renseignement sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées le cas échéant. Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Sous-total	\$
Frais de service *	25,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

* À noter : les frais de service ne s'appliquent pas si vous souscrivez UNIQUEMENT une assurance responsabilité civile professionnelle.

Autorisation de débit sur carte de crédit

Numéro de carte VISA, AMEX ou M/C :

Date d'expiration:

CVV:

Nom du titulaire de la carte :

Signature:

BMS Canada Services de Risque Ltée
979, rue Bank, bureau 200
Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais: 1-844-517-1371
Télécopie : 613-701-4234
Site web: www.cao.bmsgroup.com